

Le Jour, 7 et 8 juillet 1946

MOUSSA NAMMOUR

Moussa Nammour avait de nombreuses qualités. Qui de nous n'a des défauts ? C'était un homme intelligent, subtil, sage et doux, né sans doute pour la politique patiente de ce pays et qui, pénétré de son unité profonde, connaissait admirablement les aspects multiples de son visage. La compagnie de Moussa Nammour était humaine et reposante. Il y avait en cet homme autant de philosophie que d'équilibre et beaucoup de connaissance et d'esprit aussi. Si le destin ne l'a pas servi jusqu'au bout, cela a tenu surtout à des causes accidentelles, aux difficultés que font parfois au Liban à des hommes éminents, les servitudes confessionnelles.

Nous avons appartenu ensemble à la Chambre de 1925. C'était une assemblée remarquable, à laquelle l'histoire rendra témoignage. Elue sous le nom de Conseil représentatif elle devient Chambre des députés après avoir donné au Liban sa Constitution, cette Constitution à laquelle j'ai travaillé plus qu'aucun autre je pense.

Moussa Nammour, président de l'Assemblée la fit précéder d'une large consultation de toutes les compétences libanaises d'alors.

A cette époque-là, nous avions de fréquentes, longues et bonnes conversations, dont je garde l'émouvant souvenir. L'émotion que j'éprouve maintenant à parler de Moussa Nammour a son origine dans cette amitié personnelle et politique d'un temps auxquels nos arrière-neveux rendront hommage. Car, dès alors, le Liban luttait bravement pour son indépendance et la préservait mieux qu'on ne croit.

C'est Henri de Jouvenel qui parlait alors imprudemment des "Etats-Unis de Syrie et du Liban", à qui il fallut opposer sur le champ les "Etats-Unis d'Europe" dont Aristide Briand, prophète d'une politique généreuse et prématurée, annonçait à Genève et ailleurs, le proche avènement et le bienfait.

Alors nous eûmes nous aussi un Sénat, parce qu'en principe il n'était pas mauvais d'en avoir un et parce que Henri de Jouvenel était sénateur. Une deuxième assemblée se défendait sans doute, mais à condition d'être seulement un frein.

Les Pères conscrits, inquisiteurs et remplis de leurs autorités s'arrangèrent très vite une entrave. Une merveille se produisit alors qui fut de fondre en une seule assemblée la Chambre élue et le Sénat nommé. De là vinrent les députés nommés, plus capricieux et turbulents en fin de compte que les élus.

Moussa Nammour céda le fauteuil de la Chambre à Cheikh Mohamed Djisr qui présidait auparavant le Sénat. Il fut ensuite plusieurs fois ministre, montrant partout ses capacités d'homme d'Etat et l'art politique très souple qui lui était naturel...

Un bon Libanais nous a quitté à son tour, car la vie est faite aussi, hélas ! de départs et de tristesses. Le nom de Moussa Nammour restera dans les annales de notre pays et de la province qu'il représenta. L'historien de demain, s'il est équitable, lui fera une juste place.